



## Que puis contre l'administration

Par **bastet**, le **20/01/2009** à **20:07**

Bonjour, en 1996 des représentants des Monuments Historiques sont rentrés sur ma propriété sans y être invités, ils sont passés au-dessus du mur (je leur avais demandé comment ils avaient fait étonné de les voir là) alors que le portail était fermé à clef. Je leur ai dit qu'ils n'avaient pas le droit et que le chien aurait pu les mordre d'autant que j'étais en plus en béquille donc impossible de les aider. Je leur ai dit que je ne souhaitais pas que ma maison soit classée, ils m'ont assuré qu'elle ne serait qu'inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et donc aucune contrainte. Ils ont fait des photos. Dernièrement en allant sur le net, j'ai vu qu'ils avaient mis les photos sur le net sans mon accord, et le comble ils ajoutaient qu'il n'était pas permis de copier la photo sans leur autorisation, alors que eux ne se sont pas gênés... en plus ils ont trouvé et mis aussi sur net un plan au sol ce qui donnait à un susceptible voleur toutes les indications sur la situation des pièces à l'intérieur de ma maison. J'ai d'ailleurs plusieurs fois eu quelqu'un dans ma propriété mais jusqu'ici je n'ai pas porté plainte contre X.

Je leur ai demandé d'enlever toutes les photos auquel cas je ferai appel à un avocat ils l'ont fait avec bien du mal. De plus j'ai des classes entières d'enfants qui viennent voir la maison et donc ma chienne aboie, et le voisin n'appréciait pas tout ce bruit.

Je demande donc réparation pour la violation de propriété, mise sur net photos et plans sans autorisation, et violation vie privée puisque tous les écoliers regardent chez moi pour "étudier". On m'a répondu que "cet ensemble a fait l'objet dans le cadre de l'inventaire des richesses artistiques de la France. Et le plus drôle c'est que ma maison n'est même pas inscrite à ce jour, alors ont-ils le droit de faire cela !

Doit-on pour autant ennuyer les gens et violer toutes les règles de la législation. Que puis-je faire, sur quels articles puis-je argumenter et me défendre.

Je vous remercie infiniment et vous présente mes meilleurs vœux